



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P208_2021

Date : 02/07/2021

OBJET : Réalisation de travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Lors de sa séance du 24 mai 2018, le Conseil communautaire a choisi d'adopter la compétence « aménagement, balisage et entretien des itinéraires nationaux traversant le territoire (GR 223, Sentier Littoral, Chemin du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle), les GR de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, ceux répondant au cahier des charges des sentiers de Promenades et Randonnée (PR) conventionnés avec la FF de randonnée et les sentiers labellisés Boucles Locales par le Conseil Départemental » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans ce cadre et suite à une première procédure infructueuse, une nouvelle consultation a été lancée selon une procédure adaptée le 30 avril 2021 en vue de conclure des accords cadre à bons de commande afin de réaliser les travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée.

Les prestations sont réparties en 5 lots géographiques traités chacun en marchés séparés.

- Lot 1 : Travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée sur les Pôles de Proximité de La Hague, des Pieux et de Douve et Divette.
- Lot 2 : Travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée sur le Pôle de Proximité de la Côte des Isles.
- Lot 3 : Travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée sur la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin.
- Lot 4 : Travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée sur les Pôles de Proximité de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise, du Val de Saire et de Montebourg.
- Lot 5 : Travaux sur les ouvrages et le cheminement des itinéraires de randonnée sur les Pôles de Proximité de Cœur du Cotentin et de la Vallée de l'Ouve.

Au terme de la consultation qui s'achevait le 27 mai 2021 à 12H00, une seule offre est parvenue dans les délais impartis.

Aussi, après examen de la candidature, vérification et analyse, l'EURL ECORECA présente des offres qui répondent entièrement aux attentes exprimées dans les documents de la consultation.

Il est donc proposé d'attribuer les accords-cadres comme suit :

Lots	Entreprise
Lots 1, 2, 3, 4 et 5	EURL ECORECA - 26 rue des Fougères Tourlaville - 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article R2123-1, 1°,

Décide

- **De signer** les accords-cadre à bons de commande, mono attributaire avec l'EURL ECORECA ayant son siège social 26 rue des Fougères, Tourlaville, 50110 Cherbourg-en-Cotentin, pour les lots 1 à 5,
- **De dire** que le lot 1 est conclu avec l'EURL ECORECA sans montant minimum mais avec un maximum de commandes de 130 000 € HT,
- **De dire** que le lot 2 est conclu avec l'EURL ECORECA sans montant minimum mais avec un maximum de commandes de 142 500 € HT,
- **De dire** que le lot 3 est conclu avec l'EURL ECORECA sans montant minimum mais avec un maximum de commandes de 95 000 € HT,
- **De dire** que le lot 4 est conclu avec l'EURL ECORECA sans montant minimum mais avec un maximum de commandes de 155 000 € HT,
- **De dire** que le lot 5 est conclu avec l'EURL ECORECA sans montant minimum mais avec un maximum de commandes de 50 000 € HT,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'au 31/12/2023,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, LdC n°75216,

- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE